

## CONSEIL MUNICIPAL du 8 juin 2021

### Compte-rendu

#### **\*\* 1. Commission Finances**

##### ***-- Délibération 1.1 : Redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP)***

Bernadette Dray expose que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la Commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'institution de cette redevance.

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2021 (RODP) :

Longueur de canalisation de distribution à prendre en compte : 2038 m

Taux retenu : 0,035 €/mètre

Coefficient de revalorisation : 1,27

**RODP 2020 = (0,035 x 2 038 + 100) x 1,27**

**soit : 218.00 €**

##### ***-- Délibération 1.2 : Subvention exceptionnelle à l'Association « Drôme 44 »***

Bernadette Dray expose que l'Association « Drôme 44 » est une association de reconstitution historique et du devoir de mémoire. Elle propose différentes actions comme des commémorations officielles. Notamment, il y a deux ans, cette association a procédé à la mise en place d'une plaque à la mémoire des résistants et de l'infanterie américaine suite aux combats de l'été 44 sur la Colline de Savasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 60 euros à l'Association « Drôme 44 ».

#### **\*\* 2. Commission Bâtiment-Voirie-Travaux**

##### ***-- Délibération 2.1 : Electrification – Raccordement au réseau BT pour alimenter un pivot d'irrigation au poste Picolenche Sud***

Michel Vettovalli expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu la demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sur la commune suivante :

*Opération : Electrification -Projet non soumis à autorisation d'urbanisme*

*Libellé : Raccordement au réseau BT pour alimenter un pivot d'irrigation au poste Picolenche Sud*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve le projet de raccordement par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ERDF.
- 2) Atteste que le projet ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme
- 3) Précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive
- 4) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion de ce dossier.

**-- Délibération 2.8 : SDED – Raccordement Individuel au Forfait (M. Marion Poste Chaberts) – Approbation du projet**

Michel Vettovalli expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

*Opération : Electrification*

*Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. Adrien MARION, située Quartier Les Chaberts, à partir du poste CHABERTS*

**Dépense prévisionnelle HT** **14 806.37 €**

Dont frais de gestion : 705.07 €

**Plan de financement prévisionnel :**

Financements mobilisés par le SDED 11 239.50 €

Participation communale 3 566.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 5) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.
- 6) Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.
- 7) En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la Commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus.
- 8) Décide de financer comme suit la part communale : remboursement par le pétitionnaire
- 9) S'engage à ce que la Commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur du SDED
- 10) Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

**\*\* 4. Communication**

**-- Délibération 4.1. : Modification de la composition de la Commission « Communication et Bulletin Municipal »**

Madame le Maire expose que la Commission Municipale « Communication et Bulletin Municipal » pourrait être composée comme suit :

Vice-président : CHASTAN Thierry

FAURE Joël

LIOTARD Régine

MILLER Pascale

VETTOVALLI Michel

LIOTARD Patrick (membre extérieur)

MILARD Philippe (membre extérieur)

PLANCHER Christine (membre extérieur)

TRIBOULET Guy (membre extérieur)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, approuve la composition de la Commission Municipale « communication et bulletin municipal » comme ci-dessus. Régine Liotard occupera plus précisément un rôle de « relais » avec la Presse.

## **\*\* 7. Informations diverses**

### ***-- Elections le 20/06/2021 et 27/06/2021***

Le planning des permanences aux bureaux de vote est communiqué à chaque conseiller.

### ***-- Recensement INSEE du 20/01/2022 au 19/02/2022***

Françoise Quenardel indique que l'INSEE a fixé le prochain recensement de la population pour la période du 20/01/2022 au 19/02/2022. Le recensement n'a pu avoir lieu comme prévu en 2021 en raison de la situation sanitaire.

La Commune doit désigner un coordonnateur communal avant le 30 juin prochain.

## **\*\* Questions diverses**

Bernadette Dray rappelle les dates des formations pour les élus :

-18/06 : Urbanisme

-28/06/ et 02/07 : bureautique et informatique

-29/06 : gestion des cimetières

-1/07 : premiers secours

-5/07 : réseaux sociaux